MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Décision n° 3821 du 1er octobre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2128096S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 4563 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032383S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er novembre 2021 :

Cogez	Eric	NIGEND :	157000

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er novembre 2021 :

Paulouin	Edouard	NIGEND :	376294

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1er octobre 2021.

Le général de division,
commandant le pôle judiciaire
de la gendarmerie nationale,
P. Touron